

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS365/5
27 juillet 2007

(07-3210)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SOUTIEN INTERNE ET GARANTIES DE CRÉDIT À L'EXPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 25 juillet 2007 et adressée par la délégation des Communautés européennes à la délégation des États-Unis, à la délégation du Brésil et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), les Communautés européennes notifient par la présente au gouvernement des États-Unis, au gouvernement du Brésil et à l'Organe de règlement des différends qu'en raison de leur intérêt commercial substantiel, elles désirent être admises à participer aux consultations dont le Brésil a demandé l'ouverture dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 17 juillet 2007 (WT/DS365/1, G/L/823, G/SCM/D76/1, G/AG/GEN/75), et intitulée *États-Unis – Soutien interne et garanties de crédit à l'exportation pour les produits agricoles*.

Les Communautés européennes, grand négociant et premier exportateur de produits agricoles, ont un intérêt commercial substantiel dans le présent différend.

Les Communautés européennes attendent d'être informées de la date à laquelle auront lieu et de l'endroit où se tiendront les consultations.
